



PROCES-VERBAL

Séance du Conseil municipal du 24 mars 2017

Membres en fonction : 19

Membres présents : 14

Le maire : Michel WIRA

Les adjoints : Benoit HEINRICH ; Corinne MORTEVEILLE-HAMMANN ; Jean-Claude SCHLATTER ; Stéphanie FREY.

Les conseillers municipaux : Cédric DOCHTER ; Déborah HILS ; Evelyne HOCHSCHLITZ ; Yves HOLZMANN ; Philippe MAYER ; Benoit PAULET ; Audrey SCHANDENE ; Marie-Françoise SIMONIN ; Jean-Christophe VOEGELE.

Membres absents excusés : 5

M. Claude HEINRICH (donne procuration à M. Cédric DOCHTER)

M. Pierre KEMPF (donne procuration à M. Benoit HEINRICH)

Mme Richarde KIENTZ (donne procuration à Mme Déborah HILS)

Mme Anna SCHAAL

Mme Isabelle SCHOTT (donne procuration à Mme Evelyne HOCHSCHLITZ)

Public : 0

La séance est ouverte à 20h11 par le Maire, Monsieur Michel WIRA. Il adresse ses salutations à l'assemblée.

Il excuse M. Claude HEINRICH (qui donne procuration à M. Cédric DOCHTER), M. Pierre KEMPF (qui donne procuration à M. Benoit HEINRICH), Mme Richarde KIENTZ (qui donne procuration à Mme Déborah HILS), Mme Anna SCHAAL et Mme Isabelle SCHOTT (qui donne procuration à Mme Evelyne HOCHSCHLITZ).

1) DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Vu l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales portant sur la nomination d'un secrétaire à chaque séance, le Conseil municipal désigne M. Philippe MAYER secrétaire de la présente séance.

2) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 24 FEVRIER 2017

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du 24 février 2017 est adopté à l'unanimité (18 voix).

3) INFORMATIONS SUR LES ACHATS ET SERVICES

Monsieur le Maire présente au Conseil les différents travaux engagés et devis signés, conformément à la délégation donnée au Maire (sommes inférieures à 10 000 €) :

➤ **3.1. Achat de panneau – aire de jeux**

Cet achat a été effectué auprès de l'entreprise Signaux Girod pour un montant de 474,64 € HT.

➤ **3.2. Maintenance des équipements de l'aire de jeux**

Ce contrat a été signé auprès de l'entreprise SATD pour un montant de 425,00 € HT par an pendant 4 ans.

➤ **3.3. Renouvellement charges extincteurs**

Cet achat a été effectué auprès de l'entreprise Melly Incendie pour un montant de 1086,95 € HT.

4) ATTRIBUTIONS DE TRAVAUX ET SERVICES

N'ayant pas de point particulier à traiter, Monsieur le Maire propose de passer directement au point suivant.

5) ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2016

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jean-Claude SCHLATTER, 3^{ème} adjoint et animateur de la Commission des finances. Il présente au conseil municipal le compte administratif de l'exercice 2016. Ce document retrace l'ensemble des mandats et des titres de recettes de la commune.

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	928 169,92	1 355 005,38
	Section d'investissement	461 878,49	671 034,14
		+	+
REPORT DE L'EXERCICE 2015	Report en section de fonctionnement (002)		179 417,57
	Report en section d'investissement (001)		55 238,19
		=	=
TOTAL (réalisations + reports)		1 390 048,41	2 260 695,10
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2017	Section de fonctionnement	0,00	0,00
	Section d'investissement	208 600,00	41 840,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2017	208 600,00	41 840,00

	Résultat clôture 2015	Part affectée à l'investissement	Résultat 2016	Résultat clôture 2016
INVESTISSEMENT	55 238,19 €		209 155,65 €	264 393,84 €
FONCTIONNEMENT	629 417,57 €	-450 000 €	426 835,46 €	606 253,03 €
TOTAL	684 655,76 €	-450 000 €	635 991,11 €	870 646,87 €

Madame Audrey SCHANDENE, conseillère municipale, présente aux membres du conseil municipal les évolutions de l'état financier de la commune.

Monsieur Jean-Claude SCHLATTER, 3^{ème} adjoint, tient à remercier les agents du service administratif ainsi que Mme Audrey SCHANDENE, conseillère municipale, pour ce travail.

Après avoir entendu les explications de Monsieur Jean-Claude SCHLATTER et en avoir délibéré,

Vu la proposition de la Commission des finances en date du 21 mars 2017,

Hors de la présence de Monsieur Michel WIRA, Maire, et sous la présidence de Monsieur Benoît HEINRICH, 1er adjoint,

LE CONSEIL MUNICIPAL

- **APPROUVE** le compte administratif de l'exercice 2016

Adopté à l'unanimité (17 voix)

Retour de Monsieur le maire à 20h45.

6) ADOPTION DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2016

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le compte de gestion est élaboré par le comptable public contrairement au compte administratif qui est un document réalisé par la commune. Monsieur Jean-Claude SCHLATTER présente le compte de gestion, il informe le conseil qu'il est conforme au compte administratif.

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire et de Monsieur Jean-Claude SCHLATTER et en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

- **ADOPTE** le compte de gestion de l'exercice 2016

Adopté à l'unanimité (18 voix)

7) AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2016

L'animateur de la Commission des finances, Monsieur Jean-Claude SCHLATTER, présente l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2016. Il rappelle que l'obligation légale est de capitaliser au minimum le déficit de la section investissement (en cas de déficit) et le remboursement du capital de l'emprunt. La Commission de finances propose d'affecter cet excédent de la manière suivante :

- inscrire 450 000 € en investissement
- reporter 156 253,03 € en fonctionnement

Après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2016,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016,

Constatant que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de 606 253,03 €,

LE CONSEIL MUNICIPAL

- **DECIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement de la façon suivante :
 - 450 000 € en investissement (c/1068)
 - 156 253,03 € en fonctionnement (c/002)

Adopté à l'unanimité (18 voix)

8) VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES

Monsieur le Maire rappelle qu'en 2016, les taux d'imposition des taxes directes locales étaient les suivantes :

- taxe d'habitation : 14,90%
- taxe foncière (bâti) : 12,89%
- taxe foncière (non bâti) : 50,74%
- CFE : 16,17%

Il informe les membres du conseil qu'il ne souhaite pas réévaluer les taux des taxes directes locales.

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire,

Vu la proposition de la Commission des finances de maintenir les taux d'imposition des taxes directes locales,

LE CONSEIL MUNICIPAL

- **APPROUVE** la proposition de la Commission des finances de reconduire les taux d'imposition à l'identique sur 2017.
- **FIXE** définitivement les taux d'imposition 2017 de la façon suivante :
 - taxe d'habitation : 14,90%
 - taxe foncière (bâti) : 12,89%
 - taxe foncière (non bâti) : 50,74%
 - CFE : 16,17%
- **CHARGE** Monsieur le Maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

Adopté à l'unanimité (18 voix)

9) AFFECTATION DU PRODUIT DE LA CHASSE AU PAIEMENT PARTIEL DES COTISATIONS A LA CAISSE D'ASSURANCE-ACCIDENTS AGRICOLES

Monsieur le Maire rappelle que lors de la dernière adjudication de chasse, les propriétaires fonciers ont donné leur accord pour laisser le produit de la location à la commune. Celle-ci, en contrepartie, s'est engagée à verser ce produit à la Caisse d'Assurance-accidents agricoles, en réduction des cotisations foncières.

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

- **DECIDE** d'affecter le produit de la chasse (5059,16 € c/7713) au paiement partiel de la cotisation due à la Caisse d'Assurance-accidents agricole du Bas-Rhin.

Adopté à l'unanimité (18 voix)

Le solde à payer par les propriétaires fonciers s'élève à 18 726,84 €.

10) VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2017

Monsieur Jean-Claude SCHLATTER présente le budget primitif 2017.

La section de fonctionnement se présente selon l'équilibre suivant :

- Total des dépenses : 1 355 700 €
- Total des recettes : 1 355 700 € dont 156 253,03 € de résultat reporté

La section d'investissement incluant les restes à réaliser se présente selon l'équilibre suivant :

- Total des dépenses : 3 240 000,00 € dont 208 600,00 € de restes à réaliser reportés.

Les dépenses d'investissement prennent en compte l'intégralité du projet d'extension et de restructuration de l'école élémentaire.

- Total des recettes : 3 240 000,00 € dont 41 840,00 € de restes à réaliser reportés, 450 000 € de résultat affecté et 264 393,84 € d'excédent reporté.

La balance générale se présente de la façon suivante :

- Total des dépenses : 4 595 700 €
- Total des recettes : 4 595 700 €

Après avoir entendu les explications de Monsieur Jean-Claude SCHLATTER et en avoir délibéré,

Vu la proposition de la Commission des finances en date du 21 mars 2017,

LE CONSEIL MUNICIPAL

- **DECIDE** de voter les crédits par chapitre pour la section de fonctionnement et pour la section d'investissement.
- **ADOpte** le budget de l'exercice 2017 tel que présenté.

Adopté à l'unanimité (18 voix)

11) AFFAIRES FINANCIERES

➤ 11.1. Subventions aux associations

Monsieur le Maire informe que ce point sera traité lors d'un prochain conseil municipal. Ayant déjà évoqué plusieurs sujets financiers lors des derniers points, Monsieur le Maire propose de passer au point suivant.

12) AFFAIRES DE PERSONNEL

➤ 12.1. Création de deux postes saisonniers

Monsieur le Maire informe les membres du conseil qu'en prévision de la période estivale et des congés des différents agents de la commune, il est nécessaire de renforcer le service technique pour la période du 1^{er} juillet au 31 août 2017. De ce fait, il propose que la commune ouvre deux emplois de saisonniers pour cet été.

Monsieur le Maire précise que le recrutement de ces deux agents non-titulaires se fera en application des dispositions de l'article 3-2° de la loi du 26 janvier 1984 modifiée relative à

la Fonction Publique Territoriale qui permet le recrutement d'agent non titulaires pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité.

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

- **DECIDE** de créer deux emplois non-permanents d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe pour un accroissement saisonnier d'activité à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires du 1^{er} juillet 2017 au 31 août 2017
- **PRECISE** que la rémunération est fixée sur la base de la grille indiciaire relevant du grade d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe
- **DIT QUE** les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents concourant à l'exécution de la présente décision

Adopté à l'unanimité (18 voix)

13) INFORMATIONS SUR LES PROJETS EN COURS

N'ayant pas de point particulier à traiter, Monsieur le Maire propose de passer directement au point suivant.

14) COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS ET DES DELEGUES A L'INTERCOMMUNALITE

Madame Corinne MORTEVEILLE-HAMMANN, 2^{ème} adjointe, revient sur sa rencontre avec le service jeunesse de la communauté de communes de Sélestat notamment pour la mise en place du CLAS.

Elle souligne qu'un questionnaire a été envoyé par la communauté de communes de Sélestat aux élus communautaires afin de trouver des points d'amélioration sur le fonctionnement des commissions.

15) PROGRAMME DES REUNIONS DU MOIS DE AVRIL

- | | |
|---------------------------------|--------------------------------|
| ➤ Commission de gestion | Lundi 03 avril 2017 à 20h00 |
| ➤ Commission urbanisme | Mardi 04 avril 2017 à 20h00 |
| ➤ Commission communication | Jeudi 20 avril 2017 à 20h00 |
| ➤ Commission finances / travaux | Mardi 25 avril 2017 à 20h00 |
| ➤ Conseil municipal | Vendredi 28 avril 2017 à 20h00 |

➤ Conseil du CCAS

Mercredi 03 mai 2017 à 20h00

➤ Commission vie sociale

Mardi 09 mai 2017 à 20h00

16) DIVERS

Monsieur le Maire rappelle aux élus que la localisation du bureau de vote à changer et qu'il se situe désormais au centre socio-culturel Ignace HEINRICH. Il encourage les élus à en parler autour d'eux afin d'éviter que des personnes se déplacent en mairie le jour du vote. Il indique également que la mairie a joint un feuillet à la carte électorale pour indiquer ce changement aux électeurs de la commune.

En l'absence d'autres points divers, Monsieur le Maire remercie l'assemblée pour cette séance de travail et la clôt à 22h44.

Le secrétaire de séance

Le Maire

Philippe MAYER

Michel WIRA